

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 45 (1987)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

La théorie de l'échange international de produits différenciés*

Aujourd'hui, la moitié du commerce international concerne des produits différenciés. Or, ces échanges intra-industriels nous éloignent des hypothèses de base de la théorie classique. En est-on suffisamment conscient ? Telle est la question que se pose l'auteur. Non qu'il faille cesser d'attacher foi à ce que Ricardo nous a enseigné, car ces fondements classiques demeurent solides. Simplement, il convient d'interpréter la théorie avec précaution en tenant largement compte de la nature des nouveaux courants d'échanges internationaux.

L'objet de sa recherche a constraint M. Pierre Caille à passer en revue les solutions proposées par les principaux auteurs qui se sont avant lui penché sur le problème. C'est ainsi que sont exposés les thèses et les modèles construits par Hotelling, E. H. Chamberlin, Lancaster-Salant, Economides, Salop, Dixit-Stiglitz, Krugman, Helpman. On mesure une fois de plus l'impact qu'exerce encore Chamberlain, l'auteur de la théorie de la concurrence monopolistique, sur la pensée moderne. Aussi imparfaite ou incomplète qu'elle soit, sa démonstration n'a pourtant pas été vraiment dépassée jusqu'ici. Tout au long de son étude, M. Caille est critique, mais il ne s'agit jamais d'une volonté de démolition systématique dont trop d'économistes font preuve aujourd'hui. Dans un esprit très constructif, l'auteur ne manque pas de souligner les aspects positifs des nombreuses théories qu'il évoque. Son souci dominant est de chercher à savoir dans quelle mesure le modèle traduit la réalité. Ce faisant, il partage pleinement la position qui est depuis toujours celle de son maître à penser, le professeur Gaston Gaudard. Dans la préface, celui-ci nous rappelle que la théorie ne fait œuvre sage que lorsqu'elle essaie de se rapprocher du monde réel. Or, selon M. Caille, ce monde réel favorise plus que jamais le développement d'échanges différenciés entre les nations. La théorie classique ne parvient plus à rendre entièrement compte d'un phénomène dont la complexité justifie l'éclatement de l'édifice ricardien en une multitude de modèles, ceux-ci se distinguant les uns des autres au niveau des hypothèses de base. Comme toujours, à l'étude d'un ouvrage chacun éprouve des motifs variés de satisfaction. En prenant

* Pierre Caille : *La théorie de l'échange international de produits différenciés* ; préface du professeur Gaston Gaudard ; Edit. Universitaires de Fribourg (CH) 1986 (272 p.).

connaissance des fruits d'une recherche, l'essentiel est d'y trouver de l'intérêt et donc matière à réflexion. A coup sûr le lecteur, dans le cas présent, ne sera pas déçu. Quant à nous, plusieurs idées sur lesquelles l'auteur revient avec insistance nous paraissent mériter la plus sérieuse attention. Non que toutes soient foncièrement originales mais, armé d'une logique très rigoureuse, M. Caille a le don de mettre en évidence des conséquences parfois surprises de principes admis jusqu'ici.

L'école ricardienne soutient depuis toujours que la spécialisation dans les productions, laquelle engendre les échanges entre nations, provient de l'inégale dotation des pays en ressources. Le Portugal exporte du vin car son sol et son climat se prêtent mieux qu'ailleurs à cette production. L'Angleterre fabrique de la toile du moment qu'elle est mieux fournie que d'autres en capitaux, en connaissances techniques, voire en main-d'œuvre qualifiée. Pourtant, on s'aperçoit aujourd'hui que les Anglais, les Français et même les Suisses parviennent encore à exporter du textile dans des pays du tiers monde qui eux-mêmes vendent aisément leurs étoffes dans le Vieux Continent. C'est donc bien que les échanges se fondent de plus en plus sur des différences entre produits semblables mais non pareils. La condition générale d'homogénéité n'existe tout simplement plus; elle ne subsiste que pour certains biens, notamment agricoles. M. Caille s'interroge sur la manière dont la théorie est parvenue à intégrer ce changement.

Comme chacun le sait, la théorie classique repose sur un modèle de concurrence pure et parfaite. Par conséquent, elle nie implicitement les économies d'échelle, nous rappelle M. Caille. Si ces dernières existaient, elles nous conduiraient en droite ligne au monopole qui est bien la négation de la concurrence parfaite. Or, nul ne songe à contester la réalité de coûts d'échelle décroissant en fonction de la production. L'auteur a raison, mais alors qu'il revient fréquemment sur la question (notamment pp. 21, 31 et 45), il ne nous dit pas si, selon lui, les gains d'échelle éprouvent ou non leur limite à un moment donné. A défaut, le monopole s'imposerait irrémédiablement, ce qui n'est en général pas le cas. D'autre part, la courbe en U (celle du coût total moyen) repose sur l'hypothèse qu'en augmentant sans cesse la production, le coût unitaire commence de s'élever, même si ce seuil est extrêmement variable d'un secteur de production à l'autre. La dynamique s'interrompt ainsi avant de déboucher sur le monopole. Aussi cette critique de la théorie classique mériteraît-elle peut-être d'être nuancée.

C'est encore sur cette concurrence pure et parfaite que repose la théorie de l'équilibre général qui ne cesse de passionner d'éminents économistes. Quiconque veut bien attacher quelque importance au démenti que les faits réservent parfois à la théorie devrait convenir que cette forme de concurrence n'a jamais été qu'une vue de l'esprit, aujourd'hui plus que jamais. Dans ces conditions, il se confirme que les méditations sur l'équilibre général ne sont que pures spéculations. M. Caille a le mérite de le relever au passage, sans trop insister.

Ailleurs, on ne sera pas moins intéressé par le parti et les enseignements que tire l'auteur du dilemme du prisonnier (lequel débouche sur une attitude individuellement logique et collectivement aberrante), ou par le reproche adressé à Chamberlin d'avoir oublié que la diversité de l'offre est appréciée du consommateur et doit être prise en compte dans sa courbe d'utilité. Une vérité de plus, comme bien d'autres trop souvent oubliées, et que cette étude a le mérite de rappeler.

FRANÇOIS SCHALLER

Flexibilité et Marché du travail*

Effectivement, la flexibilité du facteur de production qu'est le travail est le grand débat aujourd'hui, comme le relève le sous-titre de cette étude de l'OCDE. Selon la définition socio-économique qui nous est proposée «la flexibilité est la capacité des individus de renoncer à leurs habitudes et de s'adapter à des circonstances nouvelles». Jusqu'ici, on parlait surtout de mobilité, mais il est sage parfois de changer de vocabulaire afin d'éliminer la charge émotionnelle dont certains mots se dotent au cours du temps. Cette mobilité revêt un triple aspect: elle se manifeste entre les régions, entre les entreprises, et entre les professions. Les auteurs du Rapport relèvent que les tendances séculaires — qu'il eût été plus précis d'appeler l'évolution sociale — ont affaibli la mobilité de la main-d'œuvre juste au moment où une flexibilité accrue (géographique, interentreprises et professionnelle) aurait dû aider la population active à se préparer et à s'adapter aux nouvelles possibilités d'emploi offertes par le changement structurel et technologique.

Au lieu de cela, on s'aperçoit que dans tous les pays de la Zone, une forte proportion de travailleurs ont œuvré pratiquement toute leur vie pour le compte d'un seul et même employeur. Bien sûr, des variations sensibles peuvent être observées à l'intérieur de la population active. Plus le travail est qualifié et plus l'entreprise est de grande taille, moins la mobilité est prononcée. Elle est aussi plus faible chez les gens âgés de même qu'au Japon, alors qu'elle est forte aux Etats-Unis, encore que dans le premier de ces pays une analyse plus poussée permettrait peut-être d'aboutir à une conclusion moins tranchée. Par ailleurs, la mobilité professionnelle est un phénomène extrêmement difficile à cerner et à mesurer, car la notion de profession devient moins précise sous l'effet de la généralisation des techniques nouvelles. D'autre part, les mobiles de l'immigration, jadis presque exclusivement économiques (que l'on songe à la population étrangère en Suisse jusqu'à la fin des années 70) sont devenus fréquemment politiques et familiaux, du moins dans la raison évoquée par l'intéressé. L'octroi du statut de réfugié soulève d'autres problèmes que l'appel à la main-d'œuvre étrangère.

Après tout ce qui a été dit et écrit quant à la flexibilité du travail depuis que Madeleine Jaccard publiait à Lausanne, en 1944, un ouvrage sur la mobilité de la main-d'œuvre et ses implications sur le chômage, se pouvait-il que l'OCDE découvre à présent une théorie originale permettant de faire progresser la connaissance? En vérité, rien dans cet ouvrage n'est fondamentalement nouveau, ce qui n'en réduit nullement l'intérêt. Il est des vérités connues depuis toujours qu'il est bon de rappeler sans se lasser jamais, sous réserve de les présenter sous un autre éclairage et de les actualiser. C'est à cette tâche que se livre l'OCDE. Le volume d'emploi, par exemple, n'est pas indifférent aux coûts de la main-d'œuvre, ceux-ci comprenant les salaires réels, les salaires relatifs et les coûts de main-d'œuvre non salariaux. En d'autres termes il est important de confirmer que l'emploi tend à diminuer, toutes choses étant égales par ailleurs, lorsque les coûts de main-d'œuvre s'élèvent et inversément. Cet enseignement est largement confirmé par les progrès récents de la modélisation économétrique. Néanmoins, il serait faux d'en conclure que l'emploi n'est fonction **que** du salaire sous toutes ses formes. Les conditions économiques générales, les taux d'intérêt et en

* OCDE: «*Flexibilité et Marché du Travail. Le débat aujourd'hui*»; OCDE, Paris 1986 (157 p.).

particulier l'aptitude à la mobilité de la main-d'œuvre (facilitée par la formation professionnelle poussée) exercent aussi une influence. L'OCDE n'attribue pas moins à une flexibilité des salaires relativement forte le fait qu'en certains pays et singulièrement en Suisse il a été possible d'absorber les chocs sans engendrer d'accroissement notable et durable du chômage. En conclusion sur ce point, de savants calculs statistiques et de rébarbatives équations économétriques attestent l'existence d'une corrélation positive entre le degré de rigidité des salaires réels et la progression du chômage. Il n'est guère permis d'en douter depuis qu'Adam Smith disait plus simplement qu'en règle générale la demande augmente lorsque le prix baisse.

Avec courage, l'OCDE relève que la législation, lorsqu'elle tend à se substituer aux conventions collectives ou à les doubler, peut avoir pour effet de réduire à long terme le niveau de l'emploi et, partant, la protection des places de travail. On l'a constaté dans le cas de l'activité à temps partiel qui a fortement régressé lorsque la législation s'en est occupée afin de tenter de renforcer la sécurité de l'emploi. Ici de nouveau, de bonnes intentions vont à fin contraire de l'objectif recherché. «Il est désormais courant de se demander, constatent les auteurs, si la protection assurée par les textes législatifs continue à correspondre à la situation du marché et aux nouvelles pratiques en matière de négociations collectives, et si elle n'est pas devenue un obstacle qui limite les possibilités de l'entreprise de s'adapter aux changements structurels et qui freine donc la croissance de l'emploi et de la production.» On songe immédiatement à ce qui s'est passé à Marin, dans le canton de Neuchâtel, où le cas d'une entreprise de produits électroniques illustre à merveille ces propos.

La question de l'ajustement du marché du travail lors d'une variation de la demande est également soulevée. Si les salaires sont rigides l'équilibre s'opère par modification du volume de l'emploi et donc du chômage. En revanche, si les salaires sont flexibles, l'emploi et le chômage tendent à demeurer constants. Ce vieux débat n'a donc pas été épousé par Keynes qui admettait, sur la base d'observations empiriques, l'inélasticité du salaire par rapport à la demande de travail. Il n'est cependant pas certain que depuis cinquante ans la situation se soit beaucoup modifiée sur ce plan. Théoriciens et praticiens éprouveront donc un égal intérêt à lire cette étude.

FRANÇOIS SCHALLER

Equipe des Cahiers de l'IUD «Terrains vagues et terres promises». Paris PUF Genève.
Institut Universitaire d'Etudes du Développement. 1981.

Le livre est dû aux géographes membres de l'équipe des cahiers. Leur avant-propos se plaint de la méconnaissance dont souffriraient les géographes en général. Le pillage des concepts géographiques (centre-périmétrie) par les disciplines voisines en serait la preuve. Mais le contenu du livre montre aussi que les géographes se méconnaissent entre eux. Ainsi P. Pinchemel proteste contre le dévoiement des concepts (espace) par les auteurs de la première partie du livre, intitulée «Théorie». Ces querelles entre collègues ont pour seul intérêt d'illustrer le danger d'élargir l'objet d'étude indéfiniment. Les géographes ont vocation à parler de tout puisque (p. 233) «le paysage tessinois devrait être considéré comme la synthèse de valeurs naturelles et humaines et comme un lieu de rapports socioculturels dans lequel s'inscrit aussi l'histoire».

La production de l'espace est devenue la tarte à la crème des géographes. Elle conduit les membres géographes de l'équipe des cahiers à un volontarisme dont voici un exemple (p. 18): «L'Union soviétique a créé de vastes domaines agricoles débarrassés des haies qui les limitaient.» Est-ce que ces grands domaines ne s'expliquent pas plutôt par la géographie physique et une faible démographie? On lit plus loin que «les sociétés industrielles ont homogénéisé l'espace, tout y est interchangeable» (p. 19) et que le désastre sahélien est dû à «l'accroissement de la production des cultures d'exportation aux dépens des cultures vivrières». Ni René Dumont, ni Pierre Gourou n'opposent avec un pareil simplisme des cultures si souvent mélangées.

JEAN VALARCHÉ